


ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR SUR L'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET

SYNTHÈSE 2017

Légère amélioration de qualité de l'air sur l'agglomération de Castres-Mazamet en 2017

	Particules	Dioxyde d'azote	Ozone	Dioxyde de soufre
	PM ₁₀	NO ₂	O ₃	SO ₂
 Castres - fond urbain				

Échelle des valeurs réglementaires :

■ Valeur limite dépassée

■ Valeur cible dépassée

■ Objectif de qualité non respecté

■ Réglementation respectée

Réglementation respectée pour les particules en suspension PM₁₀ et le dioxyde d'azote

En 2017, les niveaux de particules en suspension sont stables sur le département par rapport à 2016, et respectent largement les 2 valeurs réglementaires annuelles : objectif de qualité et valeur limite. Cependant huit épisodes de pollution aux particules ont été constatés en 2017 dont sept pour le seul mois de janvier. Les particules en suspension PM₁₀ sont émises en premier lieu par les dispositifs de chauffage (44 %), suivi du transport (24 %). Le secteur industriel (industries et activités de traitements de déchets) contribue à une part significative des émissions de particules, à hauteur de 19 % sur le territoire de Castres-Mazamet.

Concernant le dioxyde d'azote, la situation s'améliore par rapport à l'an passé, et respecte toujours largement les valeurs limites pour la protection de la santé humaine. Les oxydes d'azote sont majoritairement émis par le secteur des transports (63%), tandis que le secteur industriel est le second contributeur du territoire avec 16 % des émissions totales d'oxydes d'azote. Les dispositifs de chauffage en émettent 10 %.



Les émissions de polluants atmosphériques liés au résidentiel / tertiaire (chauffage) sur l'agglomération de Castres-Mazamet

PM₁₀ 44%



Les émissions de polluants atmosphériques liés au transport sur l'agglomération de Castres-Mazamet

NO_x 63%

Ozone : l'objectif de qualité n'est pas respecté sur le département du Tarn, comme partout en région

Concernant l'ozone, l'objectif de qualité pour la protection de la santé n'est pas respecté sur l'agglomération de Castres-Mazamet. Par contre, la valeur cible est respectée pour la deuxième année consécutive : la situation est sensiblement meilleure qu'en 2016, les conditions météorologiques n'ayant pas particulièrement favorisé la production d'ozone au cours de l'été. La station de Castres-Mazamet présente 8 journées de dépassements de l'objectif de qualité réglementaire en 2017, contre 11 dépassements l'an passé.

L'exposition ponctuelle lors d'épisodes de pollution

8

épisodes
de pollution

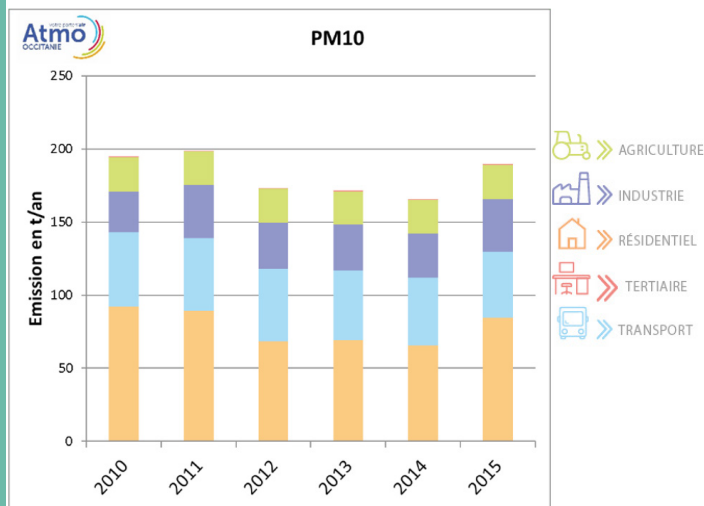
En janvier 2017, la région Occitanie a connu un épisode de pollution aux particules en suspension PM₁₀. Cet épisode de pollution a largement touché le département du Tarn, avec 7 journées de pollution au cours de ce seul mois de janvier. Un épisode de pollution a fait l'objet d'une procédure d'alerte auprès de la préfecture, pour cause de persistance des niveaux de PM₁₀ au-delà du seuil d'information et recommandation. En 2016, aucun épisode de pollution n'avait été mis en évidence sur le département tarnais. Le territoire des Hautes-Pyrénées est le plus touché avec 15 épisodes de pollution au cours du mois de janvier, dont 10 faisant l'objet d'une procédure d'alerte. Des concentrations importantes en particules PM₁₀ ont été enregistrées dans le

Tarn comme sur le reste de la région Occitanie. La concentration maximale relevée sur la station de Castres-Mazamet est de 53 µg/m³, enregistrée le 8 janvier 2017. Concernant l'ozone, aucune procédure d'information n'a été mise en œuvre sur le département depuis 2010.

L'évolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire

PM10

L'évolution des émissions de particules PM10



Le secteur résidentiel est le premier contributeur aux émissions de particules PM10 sur le territoire de Castres-Mazamet (44%) suivi par le secteur des transports, à hauteur de 24%.

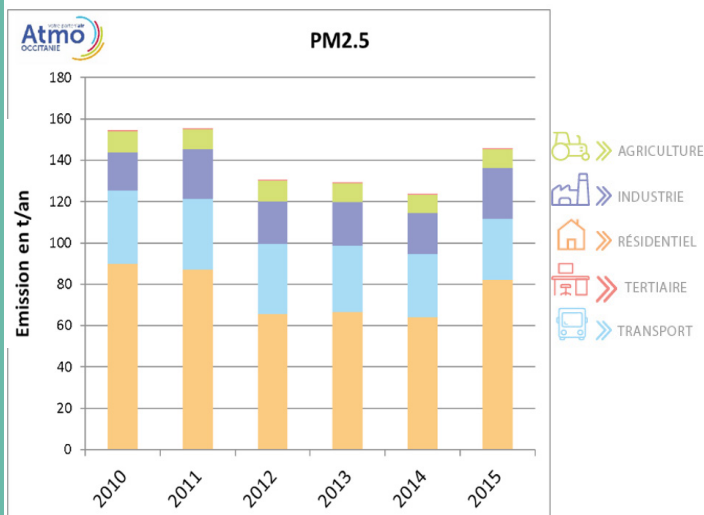
Les émissions de particules PM10 sont plutôt en diminution sur le territoire.

Les émissions de PM10 en Kg/habitant/an



PM2.5

L'évolution des émissions de particules PM2,5

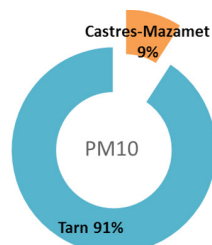


Le secteur résidentiel (dispositifs de chauffage) est le premier secteur émetteur de PM2.5 (56 % en 2015). Le transport contribue à 20% des émissions de PM2.5 sur le territoire.

Les émissions de PM2,5 en Kg/habitant/an

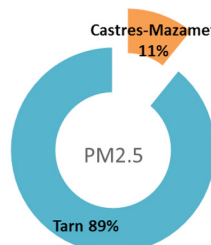


Part du Castres-Mazamet dans le Tarn



L'agglomération de Castres-Mazamet émet 9% des particules PM10 du département du Tarn.

Part du Castres-Mazamet dans le Tarn

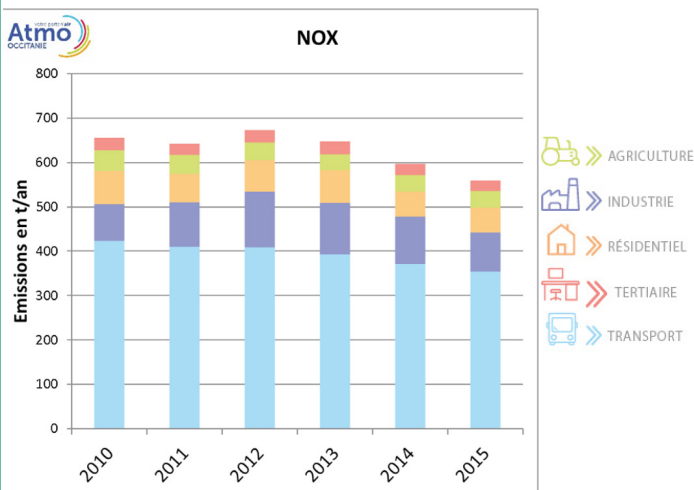


L'agglomération de Castres-Mazamet représente 11 % des émissions de PM2.5 du département du Tarn.

L'évolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire

NO_x

L'évolution des émissions d'oxydes d'azote



Le transport est le secteur le plus émetteur de NO_x sur le territoire de la CA Castres-Mazamet (63 % en 2015). Le secteur industriel est le deuxième contributeur aux émissions d'oxydes d'azote (16%).

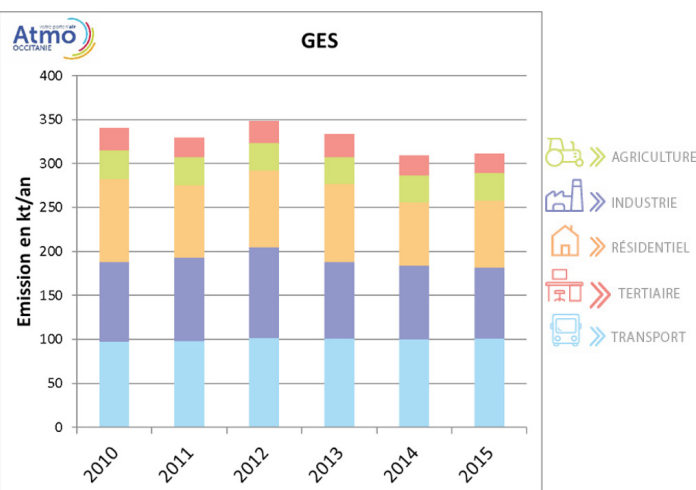
Les émissions de NO_x sont en diminution de 15% entre 2010 et 2015, tous secteurs confondus.

Les émissions de NO_x en Kg/habitant/an



GES

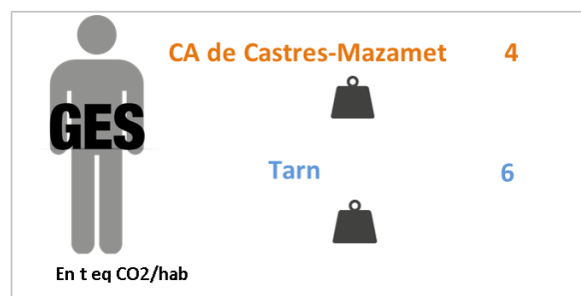
L'évolution des émissions de gaz à effet de serre



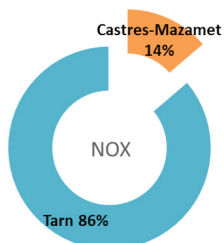
Le transport est le secteur le plus émetteur en GES sur le territoire de la CA Castres-Mazamet (32 % en 2015). Les dispositifs de chauffage et le secteur industriel dans son ensemble contribuent chacun à environ 25% des émissions de GES sur le territoire.

Les émissions de GES sont en diminution de 9 % entre 2010 et 2015.

Les émissions de GES en TEQ CO₂/habitant/an

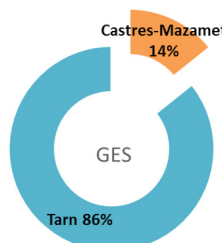


Part du Castres-Mazamet dans le Tarn



Castres-Mazamet représente 14% des émissions de NO_x sur le département du Tarn.

Part du Castres-Mazamet dans le Tarn



Castres-Mazamet représente 14 % des émissions de GES du département.